

Parliamentary **Assembly** **Assemblée** parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2007) PV 1
13 avril 2007

Commission Permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue
à Paris
le 16 mars 2007**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 16 avril 2007.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. van der Linden, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 heures.

Il remercie la délégation parlementaire française de son invitation à tenir la présente réunion de la Commission Permanente à l'Assemblée Nationale à Paris. Il appelle la Commission permanente à observer une minute de silence en hommage au sénateur Daniel Goulet, membre de la délégation parlementaire française, décédé le 25 février 2007.

M. Reymann, membre de la délégation parlementaire française, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission permanente et exprime le regret des membres de la délégation française de ne pouvoir être présents ce jour étant retenus dans leur circonscription en cette période de campagne électorale. En liaison avec le débat d'actualité prévu à la présente réunion, il rappelle que les parlementaires français ont adopté le 19 février dernier une loi constitutionnelle qui inscrit l'abolition de la peine de mort dans la Constitution de la République. Enfin, il rappelle que la délégation parlementaire française a multiplié les interventions énergiques auprès du gouvernement français à propos du budget du Conseil de l'Europe.

Le Président informe la Commission permanente du déroulement de ses dernières visites, respectivement au Belarus, les 18-20 janvier 2007 et à Chypre, les 19-22 février 2007. Il se déclare particulièrement satisfait par sa visite à Chypre, que ce soit par les entretiens fructueux et constructifs qu'il a eus avec plusieurs personnalités, dont M. Talat, ou par les réunions qu'il a présidées et qui réunissaient des représentants politiques et de la société civile des deux communautés. Il attire, enfin, l'attention sur la déclaration adoptée par le Bureau de l'Assemblée la veille appelant à la libération du journaliste italien Daniele Mastrogiacommo, ainsi que sur la déclaration qu'il a faite en son nom propre s'agissant de la situation des infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort en Libye.

2. ECHANGE DE VUES AVEC M. GÖRAN LENNMARKER, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

M. Lennmarker, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, rappelle que le Conseil de l'Europe et l'OSCE reposent sur un socle commun de valeurs. L'Europe est aujourd'hui plus que jamais démocratique, pacifique et prospère, et elle a accompli pour ce faire un long chemin. Il reste cependant encore beaucoup de défis à relever, et afin d'assurer le respect de valeurs communes et de poursuivre l'objectif de promouvoir la liberté, la paix et la prospérité, l'Europe a besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'organisations internationales puissantes. Toutes les organisations qui oeuvrent en Europe ont en charge des activités propres dans des domaines divers, mais il arrive parfois que certaines activités se chevauchent. La Charte de Paris constitue le pilier de l'OSCE. L'OSCE regroupe à l'heure actuelle 56 Etats membres, de Vancouver à Vladivostok, soit un tiers du globe.

L'OSCE peut se targuer d'un bilan extrêmement positif. Pour la première fois de son histoire, l'Europe vit dans la paix et la prospérité sociale et économique. Il existe néanmoins des sujets de préoccupation et des déceptions : la démocratie ne règne pas partout en Europe, car certains pays sont des dictatures ; les conflits gelés, non résolus, ont un coût humain et un coût social ; les trafics de femmes, d'armes, de drogue, le terrorisme, la corruption sont également au nombre des priorités à l'ordre du jour de l'OSCE.

L'observation des élections constitue un domaine d'importance capitale tant pour l'OSCE que pour le Conseil de l'Europe. La Serbie, par exemple, constitue une excellente expérience. Ses élections ont satisfait aux principes démocratiques et ont répondu à des normes très élevées en la matière, notamment par la participation des partis représentant les minorités – rom et albanaise notamment. Les élections en Arménie, le 12 mai prochain, constitueront la prochaine étape de cet exercice.

Certaines questions occupent naturellement une place importante sur l'ordre du jour de l'OSCE, notamment celles qui concernent la recherche d'une solution post-conflit. Il en est ainsi du Kosovo, où l'OSCE a déployé quelques 1500 personnes. La recherche d'une solution durable relève toutefois des Nations Unies, et de son envoyé spécial, Martti Ahtisaari. Le Belarus est un autre centre d'intérêt pour l'OSCE. Le Conseil de l'Europe et l'OSCE doivent s'efforcer conjointement de ramener le Belarus dans l'espace démocratique. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE possède d'ailleurs un groupe de travail *ad hoc* sur le Belarus. La situation en Moldova et la question de la Transnistrie sont un autre sujet d'attention pour l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tout comme la situation dans le Caucase et le conflit du Haut-Karabakh. Sur ce dernier point, il se montre raisonnablement optimiste quant aux chances d'aboutir à un règlement, le groupe de Minsk étant parvenu à une solution commune acceptable ; il espère que les parties concernées sauront saisir cette opportunité. Quant à l'Asie centrale, il s'agit de la seule région qui ne soit pas commune avec le Conseil de

l'Europe. Elle connaît une croissance économique rapide, mais un développement démocratique lent. Ce sera une priorité de sa présidence.

Enfin, il existe d'autres activités de coopération de l'OSCE, tel que le Forum pour l'Avenir de la Démocratie, qui offrent des perspectives de collaboration intéressantes avec le Conseil de l'Europe.

Le Président remercie le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de son intervention particulièrement détaillée et salue l'importance des travaux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

En réponse aux questions de **MM. Gross** et **Lintner** sur le Haut-Karabakh, **M. Lennmarker** rappelle notamment que le problème est de faire accepter une solution aux populations, en particulier aux réfugiés ; il précise que la position de la Russie dans la solution des conflits gelés est très constructive, surtout au sein du Groupe de Minsk, bien que les positions restent très figées sur l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

M. Gardetto souhaite que la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE soit optimisée sur les sujets communs. Les pays à la périphérie de l'Europe, l'Asie Centrale et la Méditerranée, doivent focaliser davantage l'attention, pour les arrimer au socle de valeurs des deux organisations.

M. Lennmarker partage ce point de vue, notamment s'agissant du Kazakhstan ; il y a également des signes positifs avec le Turkménistan. La coopération avec les pays de la Méditerranée est un enjeu important qui relève de la responsabilité commune du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'Union européenne. Il faut toutefois trouver les mécanismes de coopération adéquats, d'autant que la coopération entre les pays méditerranéens eux-mêmes reste à définir.

M. Lloyd s'interroge également sur les moyens concrets pour les deux organisations d'agir dans les domaines d'intérêts communs comme au Belarus.

M. Lennmarker considère que les deux organisations ont les mêmes buts, mais parfois des techniques différentes ; il faut qu'elles coopèrent dans toute la mesure du possible. La dimension parlementaire doit servir de base dans le dialogue avec ceux des pays, comme le Belarus, dans lesquels on veut promouvoir le progrès démocratique.

M. Kox observe que si la coopération paneuropéenne, ou entre Etats occidentaux est un élément positif, il est plus important encore de s'atteler à la coopération avec les pays du « sud ».

A **M. Rigoni** qui se demande s'il existe des raisons de se montrer optimiste avec le Belarus, **M. Lennmarker** considère qu'il ne faut pas s'illusionner, notamment quant aux perspectives d'adhésion.

Suite à une question de **M. de Puig** sur l'organisation de la coopération dans l'observation des élections, **M. Lennmarker** considère qu'il faut promouvoir une concertation renforcée, par exemple par des réunions préparatoires.

M. Iwiński rappelle que la position des deux organisations peut parfois être différente, comme cela a été le cas avec le Kazakhstan. Il faudrait assurer une meilleure coordination, une meilleure harmonisation des positions, et une meilleure division du travail, compte tenu de l'acquis de l'une et de l'autre organisation.

Le Président remercie M. Lennmarker pour cet échange de vues très intéressant et fructueux.

3. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 11201

La Commission Permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires de la République tchèque, l'Islande, l'Italie, le Portugal, la Roumanie et la Suisse, tels qu'ils figurent dans le Doc. 11201.

4. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2007) 3

La Commission Permanente **ratifie** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de la République tchèque, de la Géorgie, de l'Islande, du Portugal, de la Suisse et du Royaume-Uni tels qu'ils figurent dans le document Commissions (2007) 3.

5. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président annonce qu'une demande de débat d'actualité sur « l'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort » lui a été soumise par la délégation italienne le 5 février 2007, dans les délais requis par l'article 52 du Règlement de l'Assemblée. Le Bureau s'est prononcé, lors de sa réunion la veille, en faveur de la tenue d'un débat d'actualité sur ce thème et a proposé que M. Rigoni ouvre le débat.

Il en est **ainsi décidé**.

6. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2007) OJ 1 rév.2

Le Président informe la Commission permanente que, suite à un courrier du 14 février 2007 de M. Marty, Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, demandant le retrait de l'ordre du jour du rapport sur le « devoir des Etats membres de coopérer avec la Cour européenne des Droits de l'Homme », et à la démarche faite par le rapporteur, M. Pourgourides, il a décidé de retirer ce rapport qui figurait sur la version initiale de l'ordre du jour. Ce rapport sera débattu lors de la partie de session de l'Assemblée de juin ou d'octobre 2007.

Par ailleurs, **Mme Bilgehan** sollicite le report du rapport sur le « respect du principe d'égalité des sexes en droit civil », figurant sous le point 15 a., à la réunion suivante de la Commission permanente, à la demande du rapporteur, Mme Smirnova, qui, malade, ne peut participer à la présente réunion.

Le projet d'ordre du jour révisé, ainsi modifié, est **adopté**.

7. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 25 JANVIER (APRES-MIDI) ET LE 26 JANVIER 2007 (MATIN)

AS (2007) PV 8 et 9

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 25 janvier (après-midi) et du 26 janvier (matin) 2007 sont **approuvés**.

8. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2007) 19

Le Directeur des services généraux, M. Schade, fait référence au document AS/Bur (2007) 19 qui contient les propositions relatives aux saisines, transmissions et modifications de saisines des commissions que le Bureau a examinées lors de sa réunion du 15 mars 2007, et informe les membres des modifications intervenues et des décisions prises par le Bureau sous ce point.

La Commission Permanente **approuve** les renvois, modifications de renvois et prolongations de renvois tels qu'ils figurent en annexe 1 de l'annexe II ci-après.

9. OBSERVATION DES ELECTIONS

Observation des élections législatives en Serbie (21 janvier 2007)

AS/Bur/AHSer (2007) 1

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M. Tadeusz Iwiński (Pologne, SOC)

M. Iwiński présente le rapport sur l'observation des élections législatives en Serbie qui se sont déroulées le 21 janvier 2007. Il exprime sa reconnaissance à la délégation parlementaire serbe et à son président pour l'excellente coopération avec la commission *ad hoc*. Les observateurs ont pu se déployer largement sur le terrain, y compris dans les prisons et au Kosovo. Ces élections sont conformes aux normes internationales des élections démocratiques. Des évolutions positives ont été observées, notamment s'agissant des amendements à la loi électorale et de l'augmentation du nombre de femmes sur les listes de candidats. Plus généralement, il a le sentiment qu'une page est tournée, et que les événements tragiques des années 80 et 90 qui ont pesé lourdement sur le pays appartiennent désormais au passé. Deux questions marquent

actuellement le débat : la dissolution de l'Union d'Etats, pour laquelle les mesures adéquates ont été prises, et bien sûr la question du statut futur du Kosovo. Il convient, enfin, de se féliciter également de l'excellente coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

M. Lenmarker confirme que ces élections ont donné lieu à une coopération exemplaire.

La Commission Permanente **prend note** du rapport (Doc.11228).

10. DEBAT D'ACTUALITE

M. Rigoni ouvre le débat d'actualité sur l'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort. La démarche de la délégation parlementaire italienne est directement liée aux réactions de l'opinion publique internationale face à certaines exécutions qui ont eu lieu récemment, notamment en Irak avec celle de Saddam Hussein, mais également celles qui ont eu lieu ou pourraient intervenir en Libye, en Iran ou encore en Chine. Il est aujourd'hui urgent de relancer l'initiative de l'Union européenne de promouvoir un moratoire de la peine de mort à l'échelle mondiale et de donner un suivi concret à la « Déclaration d'association » avec l'Italie présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2006. La Déclaration d'association sur le moratoire universel sur les exécutions dans la perspective d'une abolition totale de la peine de mort a été adoptée par 85 Etats, dont 42 sont membres du Conseil de l'Europe. Il est à présent fondamental que l'Assemblée de l'organisation européenne la plus ancienne, celle qui promeut la sauvegarde des droits de l'homme, s'associe au mouvement des ONG et de la société civile. Le 3^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort s'est déroulé à Paris en février 2007 ; il a enregistré un vaste consensus sur l'opportunité que l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une résolution sur un moratoire universel sur les exécutions, mentionné dans la Déclaration finale.

La France vient de modifier sa constitution, à l'initiative de son Président de la République, afin d'y inclure l'abolition de la peine de mort. Le président de l'Assemblée parlementaire, qui soutient l'initiative italienne pour un moratoire universel, a rappelé que les pays du Conseil de l'Europe constituent une zone où la peine de mort est *de facto* hors la loi. Cependant, l'abolition au niveau européen ne saurait représenter l'objectif ultime. On ne peut en rester là. A une époque dominée par les risques globaux et la menace fondamentaliste, l'Europe doit se profiler, se réaffirmer comme continent de la liberté et des droits de l'homme et sensibiliser les autres pays à la protection des droits humains. L'affirmation de l'inviolabilité de la personne humaine est l'aboutissement d'un long cheminement, l'héritage d'une profonde tradition religieuse des peuples européens et d'une culture juridique où prime la fonction rééducative du système pénal. En Italie, la peine capitale a été abolie une première fois en 1889, puis après la dictature fasciste définitivement en 1947, et, finalement, en 1994 en temps de guerre. Le Grand Duché de Toscane a été le premier Etat d'Europe et au monde à abolir, en 1786, la peine de mort et la torture.

Un travail de sensibilisation reste à faire auprès des Etats qui appliquent la peine capitale. Référence peut être faite ici à la formulation tirée de la « déclaration d'association » présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies : « Nous sommes fermement convaincus que l'abolition de la peine de mort contribue à promouvoir la dignité humaine et le développement progressif des droits de l'homme. La peine de mort n'a aucun effet dissuasif. Toute erreur judiciaire devient irréversible lorsque, de façon cruelle et inhumaine, la sanction prive celui ou celle qui en est frappé de son droit à la vie. ». C'est un point fondamental qui doit retenir toute l'attention des parlementaires, car c'est la garantie la plus absolue de la sécurité des citoyens et de l'effectivité de la justice. La peine de mort est « une guerre de la Nation contre ses citoyens », ainsi que l'affirmait Cesare Beccaria. Ce qui est en cause, c'est moins la cruauté que l'infailibilité de la peine capitale à assurer la paix sociale.

Il est de la responsabilité des parlementaires, en vertu des valeurs en lesquelles ils croient, des idéaux qu'ils partagent, d'affirmer fermement la nécessité de l'abolition de la peine de mort, même si une campagne pour l'abolition se heurtera dans l'opinion publique à la nostalgie du passé des uns, aux frustrations issues de l'impunité des crimes des autres, ou encore aux accusations d'impuissance apparente de l'Etat. C'est pourquoi le moratoire sur les exécutions à l'échelle mondiale constitue un moyen efficace et concret de promouvoir l'abolition universelle de la peine de mort.

M. Kox observe que l'exécution très médiatisée de Saddam Hussein n'aide pas à promouvoir l'abolition de la peine de mort, précisément parce qu'aux yeux de l'opinion publique elle constitue un bon exemple. Quel peut être l'aboutissement de la démarche soutenue par M. Rigoni dès lors que des pays d'importance majeure comme la Chine ou les Etats-Unis refusent de s'y associer ?

M. de Puig indique que le groupe socialiste soutient pleinement la démarche italienne. Le Conseil de l'Europe doit examiner la question et, après les Nations Unies, poursuivre dans la même direction en soutenant la généralisation de cette mesure dans le monde.

M. Lloyd soutient également totalement la démarche ; c'est un devoir moral. Il partage également le point de vue de M. Kox ; l'exécution de Saddam Hussein a été ressentie comme un acte de justice.

Pour **M. Rigoni**, le Conseil de l'Europe doit réagir aux exécutions perpétrées dans certains pays et agir auprès des Etats où il existe un moratoire sur les exécutions mais qui continuent de prononcer des sentences de mort. Il ne faut pas s'arrêter à l'existence de moratoires mais aller plus loin, vers l'abolition totale et effective de la peine capitale. Le Conseil de l'Europe doit servir d'exemple et réveiller les consciences. Aussi est-il indispensable que l'Assemblée parlementaire soutienne la démarche des Nations Unies, en adoptant rapidement un rapport confirmant fermement les lignes directrices et les prises de position constantes du Conseil de l'Europe. Cette démarche doit se traduire par un engagement réel des Etats à abolir la peine capitale. L'idée est que les Etats qui pratiquent la peine de mort soient privés de leur droit de vote aux Nations Unies. C'est pourquoi il faut que tous les Etats abolitionnistes s'unissent au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies pour lancer un avertissement ferme.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 52.2 du Règlement, le Bureau a proposé que la question de « l'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort » soit renvoyée à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport et à la commission des questions politiques pour avis. L'Assemblée pourrait en débattre à la partie de session de juin 2007.

Il en est ainsi décidé.

11. QUESTIONS JURIDIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

a. Les Etats-Unis et le droit international

Doc. 11181

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :
M. Tony Lloyd (Royaume-Uni, SOC)

M. Lloyd présente le rapport sur « Les Etats-Unis et le droit international » (Doc. 11181), lequel ne constitue en aucune manière une critique gratuite des Etats-Unis. Les Etats-Unis et l'Europe partagent des valeurs communes et poursuivent le même objectif de promotion des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Ils ont été pendant des années un exemple de bonne pratique en la matière. L'Assemblée parlementaire s'est montrée critique de l'Administration américaine sur plusieurs questions : la lutte contre la terrorisme, le concept de guerre contre la terreur, Guantanamo Bay, les détentions secrètes de la CIA, les '*renditions*', sont autant de situations dans lesquelles les Etats-Unis ont ignoré les droits de l'homme et les normes juridiques humanitaires fondamentales, et ont rompu leurs engagements par rapport au droit international. La peine de mort constitue la forme la plus évidente d'érosion du respect de l'engagement des Etats-Unis pour les droits de l'homme. Toutes ces questions ne sont pas closes, et il y a aux Etats-Unis mêmes des signes d'évolution positifs. L'Assemblée doit se déclarer à nouveau prête à engager un dialogue constructif avec les parlementaires américains.

M. de Puig félicite le rapporteur pour sa démarche critique et approfondie qu'il appuie pleinement. Il observe que le rapport présenté contient des informations utiles pour le projet de rapport sur le concept de guerre préventive en préparation au sein de la commission des questions politiques. Les Etats-Unis ont conduit beaucoup d'actions qui donnent lieu à interrogations, et dont on ignore à quoi elles aboutiront au final.

M. Gardetto rappelle que les Etats-Unis n'ont cessé au cours de leur histoire d'étendre au monde les idéaux qui avaient présidé à la construction de leur pays. L'Administration Bush a dévoyé cet objectif. Les dégâts en termes d'image sont énormes, même si le climat politique a évolué récemment. L'Europe ne peut faire l'impasse sur ses relations avec les Etats-Unis, mais il faut, dans ce cadre, promouvoir les valeurs démocratiques et les droits de l'homme qui sont notre fondement commun.

M. Marty se félicite de ce rapport très équilibré et nuancé, dont l'aspect le plus important est la relance du dialogue avec les Etats-Unis, qu'on ne saurait réduire à la seule Administration Bush. Aucun problème à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse d'environnement, de commerce, de lutte contre la criminalité organisée, de terrorisme, de traite des êtres humains ou de trafics divers, ne saurait être résolu sans l'implication des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont valeur de référence dans le monde, et on ne peut pas attendre d'un petit pays qu'il respecte les droits de l'homme, ni condamner ses agissements, si les Etats-Unis eux-mêmes ne

donnent pas l'exemple. L'Europe a certes besoin de l'Amérique mais d'une Amérique respectueuse des valeurs démocratiques et des droits de l'homme.

M. Kox laisse entrevoir son inquiétude à la lecture des conclusions du rapport ; si un Etat s'affranchit du respect du droit international alors c'est un signal très négatif qui est donné aux autres Etats. En agissant de manière unilatérale, comme dans la guerre contre la terreur, les Etats-Unis se sont aliénés eux-mêmes. Le Comité des Ministres doit affirmer la nécessité pour les Etats-Unis de respecter les valeurs du Conseil de l'Europe s'ils veulent conserver leur qualité d'observateur. On doit renouer le dialogue avec la délégation américaine, mais comment s'y prendre concrètement ?

Mme Bilgehan constate que la réputation des Etats-Unis est au plus bas dans nombre de pays comme la Turquie. En tant qu'Etat observateur auprès du Conseil de l'Europe, ils doivent respecter les valeurs de l'Organisation. Elle doute, toutefois, qu'il y ait la moindre présence effective d'une délégation américaine au Conseil de l'Europe.

M. Ateş constate que l'établissement d'un dialogue transatlantique avec les parlementaires américains se heurte en pratique à de grandes difficultés. La commission des questions politiques en a fait l'expérience lors de ses réunions à Londres en 2004 et à Ottawa en 2005. Les rapports et recommandations de l'Assemblée parlementaire adressés aux Etats-Unis ces dernières années et rappelant ceux-ci à leurs obligations n'ont pas reçu la moindre réponse de l'Administration américaine. Le Conseil de l'Europe est prêt au dialogue mais il se heurte à un mur du côté américain.

Pour **M. Hörster**, le comportement de l'Administration américaine à l'égard du Conseil de l'Europe montre qu'elle ne prend pas l'organisation au sérieux. Pourtant, un accroissement de la coopération est indispensable, car l'Europe ne serait pas capable de régler ses propres conflits sans la contribution américaine.

M. Iwiński observe que le Conseil de l'Europe mène une coopération effective et un dialogue de qualité avec plusieurs Etats observateurs, tels que le Japon, le Canada, Israël ou le Mexique. Les Etats-Unis s'y montrent extrêmement peu disposés. Il faut faire plus et surmonter l'obstacle, en relançant le dialogue de façon plus offensive.

Le Président indique avoir préparé deux courriers adressés respectivement à Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des Représentants, et l'autre au président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, dont il doute, cependant, qu'ils aboutiront à des résultats tangibles. L'Assemblée et ses commissions ne doivent pas pour autant se décourager et tout au contraire s'efforcer de relancer la coopération.

M. Lloyd partage pleinement les préoccupations de ceux qui plaident pour une relance du dialogue. La faillite en la matière n'est pas imputable à l'Assemblée parlementaire. La délégation américaine n'est pas assez engagée. La situation politique aux Etats-Unis évolue. Il existe un nombre considérable de domaines d'intérêt commun où un dialogue pourrait s'engager.

Le Président soumet au vote le projet de résolution figurant dans le Doc. 11181 qui **est adopté** avec trois abstentions (Résolution 1539 (2007)). Il met ensuite aux voix le projet de recommandation qui est également **adopté** avec deux abstentions (Recommandation 1788 (2007)).

b. Améliorer les procédures de sélection des membres du CPT

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :

Doc. 11182

M. Erol Aslan Cebeci (Turquie, PPE/DC)

Amendements

Rapporteur de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (pour avis) :

Doc. 11194

Mme Gisela Wurm (Autriche, SOC)

M. Cebeci présente le rapport « Améliorer les procédures de sélection des membres du CPT » (Doc. 11182), rappelant que les activités du CPT sont fondamentales pour la promotion des droits de l'homme en Europe, dans l'éradication de la torture et des traitements inhumains ou dégradants. Dès lors, il est tout aussi important que le CPT bénéficie des meilleurs candidatures possibles. Sur ce point, des améliorations sont encore possibles s'agissant de la procédure de sélection des candidats, que ce soit au niveau national ou au niveau de l'Assemblée parlementaire, notamment en donnant la possibilité à la sous-commission des droits de l'homme d'avoir des entretiens avec les candidats. Enfin, s'agissant de la question de la représentation équilibrée des sexes dans les listes de candidats, il faut garder à l'esprit que la

population carcérale est dans son écrasante majorité masculine. Il appelle la Commission permanente à soutenir la position de compromis qui figure dans le projet de résolution, laquelle privilégie la recherche d'une certaine flexibilité sur cette question.

Mme Wurm présente l'avis de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (Doc.11194). Elle regrette que six ans après la Résolution 1248 (2001), la situation au regard de l'égalité des sexes dans la composition du CPT ne se soit pas améliorée. Il est douteux que certains Etats ne soient pas en mesure de générer des candidatures féminines dans des professions médicales ou juridiques où pourtant les femmes qualifiées ne manquent pas. C'est la raison pour laquelle la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes présente trois amendements, rappelant des principes que l'Assemblée ne saurait abdiquer. Il faut s'en tenir à une démarche de discrimination positive si l'on veut faire évoluer la situation.

MM. Lindblad et Schmied font part de leur position.

Le Président indique que 3 amendements sont présentés au projet de résolution.

Mme Wurm présente l'amendement N° 1 au nom de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. **M. Gardetto**, vice-président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, indique que celle-ci s'est déclarée en faveur. L'amendement n° 1 **est adopté**.

Mme Wurm présente également les amendements n° 2 et n° 3. **M. Gardetto** indique que la commission des questions juridiques et des droits de l'homme s'est prononcée contre.

Les amendements n° 2 et n° 3 sont **adoptés**.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11182, qui **est adopté**, tel qu'amendé, avec une abstention (Résolution 1540 (2007)).

12. QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

Rôle de la finance éthique et solidaire et de la consommation responsable dans la cohésion sociale

Doc. 11120

*Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :
Mme Gratiela Denisa Iordache (Roumanie, ADLE)*

M. Preda, vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, présente le rapport sur le « rôle de la finance éthique et solidaire et de la consommation responsable dans la cohésion sociale » (Doc. 11120), rappelant que les mécanismes financiers fondés sur une économie éthique et solidaire peuvent contribuer au développement social de plusieurs manières. L'Assemblée doit reconnaître l'importance particulière de l'engagement éthique et solidaire dans l'économie et soutenir les activités de la plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires, lancées par le Conseil de l'Europe en 2004, en vue d'encourager le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile.

Mme Pernaska, présidente de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, appelle la Commission permanente à soutenir le projet de résolution.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11120, qui **est adopté** à l'unanimité (Résolution 1541 (2007)).

13. CULTURE, SCIENCE ET EDUCATION

Education et formation professionnelles des journalistes

Doc. 11170

*Rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation :
M. Rafael Huseynov (Azerbaïdjan, ADLE)*

M. Huseynov présente le rapport « Education et formation professionnelles des journalistes » (Doc. 11170). La liberté d'expression, la situation de la presse et l'indépendance des médias ont toujours été un sujet de préoccupation récurrent tant pour l'Assemblée parlementaire, ainsi qu'en attestent les très nombreuses

résolutions et recommandations qu'elle a adoptées, que pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble, avec plusieurs instruments majeurs sur ces questions. La situation des médias est un indicateur du développement démocratique d'un Etat. Pour que les médias fonctionnent correctement, il faut que les journalistes fassent preuve de responsabilité et de professionnalisme. Ils doivent donc recevoir une formation adéquate, qui corresponde pleinement aux réalités, aux exigences et aux défis actuels de leur profession.

M. Legendre, président de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, précise que le rapport est basé sur les conclusions d'un séminaire, co-organisé par la sous-commission des médias, sur la liberté et l'éthique des médias, qui s'est déroulé à Bakou en novembre 2006.

Le Président soumet au vote le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11170, qui **est adopté** à l'unanimité (Recommandation 1789 (2007)).

14. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

a. Les déchets électroniques et l'environnement

Doc. 11106

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales :

M. Osman Coşkunoglu (Turquie, SOC)

M. Coşkunoglu présente le rapport sur « les déchets électroniques et l'environnement » (Doc. 11106), rappelant combien les déchets électroniques créés par le progrès technologique pèsent d'un poids considérable sur l'environnement de nos pays. Ils augmentent trois fois plus vite que les déchets solides municipaux. Les propositions qui figurent dans le rapport s'inspirent des deux directives de l'Union européenne, adoptées en 2003, concernant cette question, et de la convention de Bâle des Nations Unies sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination. Ces propositions concernent plusieurs stades : la phase de conception et de production des produits ; la phase de consommation ; la phase de récupération, de réutilisation et de recyclage.

M. Schmied, président de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, rappelle que la convention de Bâle est le seul accord mondial existant sur les déchets dangereux. Il faut encourager les Etats à soutenir l'amendement Ban qui interdit toute exportation de déchets dangereux des pays riches vers les pays pauvres et qui n'est pas encore entré en vigueur.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11106, qui **est adopté** à l'unanimité (Résolution 1542 (2007)).

b. La gestion des déchets solides municipaux en Europe

Doc. 11173

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales :

M. Cezar Florin Preda (Roumanie, PPE/DC)

M. Preda présente le rapport sur « la gestion des déchets solides municipaux en Europe » (Doc. 11173). La bonne gestion des déchets solides est une priorité de politique de santé publique, un défi majeur auquel sont confrontées les collectivités publiques locales. L'existence de grandes disparités entre les Etats membres rend nécessaire le développement d'une approche cohérente et intégrée, sur la base de normes minimales de traitement des déchets et d'obligations à moyen et à long termes.

M. Kox soutient le rapport sur le principe mais n'est guère convaincu par les propositions qui y figurent. L'approche désormais essentielle c'est la prévention, et cette perspective manque au rapport. Tirer la sonnette d'alarme est une démarche dépassée, car le poids des déchets est une réalité à gérer depuis des décennies.

M. Schmied, président de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, rappelle que le rapport entend promouvoir une plate-forme commune pour une meilleure gestion des déchets et la mise en œuvre d'une législation minimale.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11173, qui **est adopté** avec une abstention (Résolution 1543 (2007)).

15. EGALITE DES CHANCES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

La situation des femmes dans le Caucase du Sud

Doc. 11178

Rapporteur de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes :
Mme Vera Oskina (Russie, GDE)

Mme Oskina présente le rapport sur « la situation des femmes dans le Caucase du Sud » (Doc. 11178) qui résulte des informations réunies lors d'un séminaire parlementaire régional, suivi d'une audition, organisés à Tbilissi en octobre 2005, ainsi que d'une visite d'information qu'elle a entreprise dans les trois pays, en avril 2006. Le rapport couvre des thèmes tels que la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, la participation des femmes à la vie publique et politique, la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi, la santé des femmes, la situation des femmes réfugiées et déplacées, la situation des femmes en prison, le rôle des femmes dans la prévention des conflits, etc. Les discussions ne sont pas totalement ouvertes, et plusieurs questions sont restées sans réponse, nombre de sujets demeurant tabous dans ces pays, à commencer par la santé reproductive des femmes ou la violence. Elle regrette de n'avoir pu aborder d'autres thèmes tout aussi prioritaires, comme la pauvreté des femmes, tant la situation des femmes dans le Caucase du Sud est difficile. Elle espère que les autorités politiques auront à cœur de trouver des réponses aux problèmes soulevés dans le rapport.

M. Çavuşoğlu évoque la situation des femmes réfugiées ou déplacées.

M. Lloyd considère que la lutte contre la violence domestique est une priorité absolue.

M. Ateş partage cet avis et indique que la campagne de lutte contre la violence domestique rencontre un très grand succès en Turquie.

Mme Oskina rappelle que la violence domestique reste une priorité pour la commission. Elle se dit avoir été également choquée par la situation des réfugiés dans certains pays qu'elle a visités.

Mme Bilgehan, présidente de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, se félicite du rapport présenté qui brosse une vue d'ensemble très complète sur la situation des femmes dans une région qui pose des problèmes aigus. L'Assemblée doit inviter les Etats concernés à donner à la situation des femmes et à la promotion de l'égalité une priorité absolue.

Le Président remercie la rapporteuse. Il soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11178, qui **est adopté** à l'unanimité (Résolution 1544 (2007)). Le projet de recommandation, contenu dans le Doc. 11178, **est également adopté** à l'unanimité (Recommandation 1790 (2007)).

16. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

17. PROCHAINE REUNION

La Commission Permanente **confirme** qu'elle tiendra sa prochaine réunion à Belgrade (Serbie) le jeudi 24 mai 2007.

La réunion **est close** à 12 heures 45.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****Président de l'Assemblée parlementaire**

M.	van der LINDEN, René	Pays-Bas
----	----------------------	----------

Vice-Président(e)s de l'Assemblée parlementaire

M.	HÖRSTER, Joachim	Allemagne
M.	LINDBLAD, Göran	Suède
M.	LLOYD, Tony	Royaume-Uni
Mme	LAVTIŽAR-BEBLER, Darja	Slovénie
M.	SCHMIED, Walter	Suisse
M.	PREDA, Cezar Florin	Roumanie
M.	RIGONI, Andrea	Italie
M.	ALIGRUDIĆ, Miloš	Serbie
M.	SAMBEVSKI, Oliver	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »

Présidents de Groupes politiques

M.	de PUIG, Lluís Maria	Groupe socialiste
M.	EÖRSI, Mátyás	Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
M.	KOX, Tiny	Groupe pour la gauche unitaire européenne

Président(e)s de délégations nationales

Mme	WURM, Gisela	Autriche
M.	HENRY, Jean-Pol	Belgique
M.	LOUTFI, Younal	Bulgarie
M.	MATUŠIĆ, Frano	Croatie
Mme	ČURDOVÁ, Anna	République tchèque
M.	ELO, Mikko	Finlande
M.	HÖRSTER, Joachim	Allemagne
Mme	PAPADIMITRIOU, Elsa	Grèce
M.	SZABÓ, Zoltán	Hongrie
M.	RIGONI, Andrea	Italie
M.	BERZINS, Andris	Lettonie
M.	VAREIKIS, Egidijus (pour M. PALECKIS, Algirdas)	Lituanie
M.	GARDETTO, Jean-Charles	Monaco
M.	IWIŃSKI, Tadeusz (pour M. KARSKI, Karol)	Pologne
M.	PREDA, Cezar Florin (pour M. FRUNDA, György)	Roumanie
M.	ALIGRUDIĆ, Miloš	Serbie
M.	ZALA, Boris	Slovaquie
Mme	LAVTIŽAR-BEBLER, Darja	Slovénie

M.	de PUIG, Lluís Maria	Espagne
M.	LINDBLAD, Göran	Suède
M.	MARTY, Dick	Suisse
M.	SAMBEVSKI, Oliver	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »
M.	LLOYD, Tony	Royaume-Uni

Président de la commission des questions politiques

M.	ATEŞ, Abdülkadir	Turquie
----	------------------	---------

Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme

M.	MARTY, Dick	Suisse
----	-------------	--------

Présidente de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Mme	PERNASKA, Lajla	Albanie
-----	-----------------	---------

Président de la commission des migrations, des réfugiés et de la population

M.	ÇAVUSOĞLU, Mevlüt	Turquie
----	-------------------	---------

Président de la commission de la culture, de la science et de l'éducation

M.	LEGENDRE, Jacques	France
----	-------------------	--------

Président de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

M.	SCHMIED, Walter	Suisse
----	-----------------	--------

Présidente de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Mme	BÍLGEHAN, Gülsün	Turquie
-----	------------------	---------

Président de la commission du Règlement et des immunités

M.	GROSS, Andreas	Suisse
----	----------------	--------

Président de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)

Mr	LINTNER, Eduard	Germany
----	-----------------	---------

Rapporteurs (non membres de la Commission Permanente) :

M. CEBECI Erol Aslan
M. HUSEYNOV Rafael
M. COSKUNOĞLU Osman
Mme OSKINA Vera

Turquie
Azerbaïdjan
Turquie
Fédération de Russie

Egalement présents :

Membres de l'Assemblée parlementaire

Mme MARKOVIĆ Milica
M. REYMANN Marc

Bosnie-Herzégovine
France

Hôtes invités

M. LENNMARKER Göran, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
M. OLIVER Spencer Robert, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Autres

M. DANILOVIĆ Marko, Secrétaire Général du Parlement National de Serbie

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

M. SORINAS Mateo, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
M. SAWICKI Wojciech, Directeur Général
M. SCHADE Horst, Directeur des services généraux de l'Assemblée parlementaire
M. TORBIÖRN Kjell, Chef du Bureau du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire et Chef du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée
M. SICH Petr, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire
Mme CLAMER Valérie, Secrétaire de la Commission Permanente

Conseil de l'Europe

Mme DE BOER-BUQUICCHIO Maud, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe
Mme PAULUS Mireille, Secrétaire Adjointe du Comité des Ministres
Mme KRUGER Stefania, Conseillère, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe.

ANNEXE II

CARNET DE BORD

La **Commission Permanente**, réunie le 16 mars 2007 à Paris sous la présidence de M. van der Linden, Président de l'Assemblée :

- a observé une minute de silence en hommage à M. Daniel Goulet, membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire, décédé le 25 février 2007 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Göran Lennmarker, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de la République tchèque, l'Islande, l'Italie, le Portugal, la Roumanie et la Suisse ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions générales de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de la République tchèque, la Géorgie, l'Islande, le Portugal, la Suisse et le Royaume-Uni ;
- a ratifié les renvois et modifications de renvoi proposés par le Bureau figurant dans l'annexe 1 ci-après ;
- a tenu un échange de vues sur l'observation des élections législatives en Serbie (21 janvier 2007) sur la base du rapport de la commission *ad hoc* du Bureau ;
- a tenu un débat d'actualité sur l'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort, introduit par M. Rigoni, Président de la délégation italienne à l'Assemblée parlementaire ;
- a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Résolution 1539 (2007)	Les Etats-Unis et le droit international
Résolution 1540 (2007)	Améliorer les procédures de sélection des membres du CPT
Résolution 1541 (2007)	Rôle de la finance éthique et solidaire et de la consommation responsable dans la cohésion sociale
Résolution 1542 (2007)	Les déchets électroniques et l'environnement
Résolution 1543 (2007)	La gestion des déchets solides municipaux en Europe
Résolution 1544 (2007)	La situation des femmes dans le Caucase du Sud
Recommandation 1788 (2007)	Les Etats-Unis et le droit international
Recommandation 1789 (2007)	Education et formation professionnelles des journalistes
Recommandation 1790 (2007)	La situation des femmes dans le Caucase du Sud ;

- a reporté l'examen du rapport sur le respect du principe d'égalité des sexes en droit civil (Doc. 11177) à sa prochaine réunion ;
- a confirmé que la prochaine réunion de la Commission Permanente se tiendra à Belgrade le jeudi 24 mai 2007.

ANNEXE 1**Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions****A. RENVOIS EN COMMISSIONS**

Renvoi n° 3309 Doc. 11122
Proposition de résolution présentée par M. Wodarg et plusieurs de ses collègues
Election et mandat des présidents de commissions

Renvoi à la commission du Règlement et des Immunités *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur "l'application et l'amendement de diverses dispositions du Règlement"*

Renvoi n° 3310 Doc. 11149
Proposition de résolution présentée par M. Ilicali et plusieurs de ses collègues
Améliorer le développement rural grâce à l'agriculture biologique

Transmission à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*

Renvoi n° 3311 Doc. 11152
Proposition de résolution présentée par M. Fischer et plusieurs de ses collègues
Les technologies de l'information et la traçabilité de produits, notamment alimentaires

Transmission à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*

Renvoi n° 3312 Doc. 11154
Proposition de recommandation présentée par M. Scheer et plusieurs de ses collègues
L'environnement et les énergies renouvelables

Renvoi à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport à la Commission permanente*

Renvoi n° 3313 Doc. 11155
Proposition de résolution présentée par M. Eörsi et plusieurs de ses collègues
Vote à bulletin secret - code de bonne conduite européen sur le vote à bulletin secret, comprenant des lignes directrices pour les personnalités politiques, les observateurs et les électeurs

Renvoi à la commission des questions politiques *pour rapport à la Commission permanente*

Renvoi n° 3314 Doc. 11157
Proposition de résolution présentée par M. Lindblad et plusieurs de ses collègues
Discrimination à l'encontre de la minorité hongroise dans le système de l'enseignement supérieur roumain

Transmission à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour information*

Renvoi n° 3315 Doc. 11159
Proposition de résolution présentée par M. Arnaut et plusieurs de ses collègues
Nécessité de préserver le modèle sportif européen

Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour rapport*

Renvoi n° 3318 **Décision du Bureau**
Demande du Parlement du Kazakhstan du statut d'observateur auprès de
l'Assemblée parlementaire

Renvoi à la commission des questions politique *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

Renvoi n° 3319 **Décision du Bureau (Doc. 11209)**
Demande d'avis du Comité des Ministres sur le projet de Convention sur la
protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour avis*

Renvoi n° 3320 **Décision du Bureau**
Demande d'avis du Comité des Ministres sur le projet de mémorandum d'accord
entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Renvoi à la commission des questions politiques *pour rapport*

Renvoi n° 3321 **Décision du Bureau**
Vote à distance, y compris vote électronique

Renvoi à la commission des questions politiques *pour rapport*

Renvoi n° 3322 **Décision du Bureau**
Statut internationalement reconnu aux observateurs d'élections

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

Renvoi n° 3323 **Suite du débat d'actualité**
L'engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau
international un moratoire sur la peine de mort

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et à la commission des questions politiques *pour avis*

Renvoi n° 3324 **Décision du Bureau**
Développements concernant le statut futur du Kosovo

Renvoi à la commission des questions politiques *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

B. MODIFICATION DE RENVOIS

Renvoi n° 3316 **Doc. 11069**
Proposition de résolution présentée par M. Mendes Bota et plusieurs de ses
collègues
Développement durable et tourisme : vers une croissance qualitative
Renvoi n° 3290 du 22 janvier 2007

Renvoi à la commission des questions économiques et du développement *pour rapport* et à la commission de la culture, de la science et de l'éducation et la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour avis*

Renvoi n° 3317 Doc. 11084
Proposition de recommandation présentée par M. Çavuşoğlu et plusieurs de ses collègues
Le problème des réfugiés écologiques
Renvoi n° 3297 du 22 janvier 2007

Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population *pour rapport* et à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour avis*

C. PROLONGATION DE RENVOIS

1. **Doc. 10488**
Proposition de résolution présentée par M. Gross et plusieurs de ses collègues
Lignes directrices sur le statut de l'opposition dans un parlement démocratique
Renvoi n° 3069 du 25 avril 2005 – validité: 25 avril 2007

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2007

2. **Doc. 10522**
Proposition de résolution présentée par M. Jakavonis et plusieurs de ses collègues
Evacuation et stockage de combustible nucléaire usé et de déchets nucléaires radioactifs à longue période de demi-vie
Renvoi n° 3076 du 29 avril 2005 – validité: 29 avril 2007

Prolongation jusqu'au 30 septembre 2007